



## **MECONTENTEMENT ET REVENDICATIONS DES PERSONNELS BIATOSS DE L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1**

Les **personnels BIATOSS** tous statuts, filières, corps et grades confondus soutiennent dans les Assemblées Générales les actions et revendications de nos collègues Enseignants-Chercheurs, Enseignants PRAG et PRCE, Doctorants et Etudiants.  
Comme eux, nous voulons un **SERVICE PUBLIC D'EDUCATION ET DE RECHERCHE de qualité** pour la Jeunesse de notre pays.  
Pour cela, nous estimons que tous les enseignants de la Maternelle à l'Université doivent être reconnus, bien formés, leurs carrières revalorisées.

Plus généralement, oeuvrons **TOUS ENSEMBLE** contre le **démantèlement du Service Public** orchestré par ce Gouvernement ultra-libéral qui **sans concertation** veut nous imposer un modèle de Société à l'américaine...

**Tout le Service Public est touché par des mesures anti-sociales et impopulaires** : Education, Recherche, Santé, Hôpitaux, Justice, La Poste, l'Audiovisuel, ...  
Pas un jour sans que le Président de la République, omniprésent, nous annonce des réformes **contre les salariés du secteur public et privé**, relayées par les médias qu'il veut contrôler.

Il est **intolérable et scandaleux** que la France, **5<sup>ème</sup> puissance mondiale** compte aujourd'hui **7 millions de nos concitoyens qui vivent en-dessous du seuil de pauvreté !**  
**En 2009, des SDF meurent chaque jour de faim et de froid dans l'indifférence de la classe politique...**

Paradoxalement, on **chauffe les pelouses des stades de football** dont le coût est de **40 000 €** pour que les matchs programmés à 20h 45 se jouent pour le plus grand confort des joueurs aux salaires exorbitants et de leurs fidèles supporters.

### ***DANS QUEL MONDE VIT-ON ???***

Alors que le Gouvernement sait trouver des milliards d'euros pour **venir au secours des banques et des assurances** qui n'ouvrent pas pour autant les crédits d'investissements aux PME en difficulté ou les prêts à la consommation pour les ménages...

L'immobilier s'effondre, l'Épargne de 46 millions de Français régresse (taux du Livret A ramené à 2,5 % au 01/02/09) mais un projet de Loi en cours d'élaboration permettrait **d'indemniser les actionnaires des entreprises du CAC 40 suite à la crise économique mondiale dont l'Etat veut nous faire payer les conséquences ...** : licenciements croissants, chômage partiel des salariés d'entreprises privées aux chiffres d'affaires pourtant excédentaires, délocalisation à l'étranger ...

***C'est devenu INSUPPORTABLE !!!***

## ***Jusqu'à quand allons-nous accepter ces réformes anti-salariales ?***

Nous demandons à être associés à cet **ELAN DE PRISE DE CONSCIENCE ET DE SOLIDARITE** et que **TOUTE** la communauté universitaire soutienne aussi nos **légitimes revendications** :

### **I – SUR LE PLAN LOCAL A L'UNIVERSITE LYON 1 :**

- a) **La transparence sur l'attribution des primes dites « au mérite »** conformément à la circulaire DRH/IATOSS d'octobre 2008 (reliquat 2008, critères d'attribution, primes 2009).
- b) **La revalorisation des primes statutaires ITRF et ASU pour les corps de catégorie B qui ne bénéficient pas d'une distinction des 3 grades** comme le sont les corps de catégorie A (décision reportée fin 2009 après examen du CTP et avis du CA si mémoire est conservée d'ici là...).
- c) **La prise en compte des écarts des primes de l'ASU (Administration Scolaire et Universitaire)** entre les services académiques (Rectorat, Inspection Académique) et celles moins avantageuses attribuées à l'ASU de l'Université Lyon 1 :
  - pourquoi de telles **disparités entre les enveloppes ministérielles** « Education Nationale » et « Enseignement Supérieur et Recherche » ???
  - **les primes statutaires doivent être équitables quelque soit l'affectation de l'agent.**

**Mme PECRESSE a demandé que lui soit remonté à son Cabinet, les écarts constatés entre les différentes filières ASU et ITRF...**

Qu'en est-il de cette constatation que la base a dénoncé relayée par les syndicats nationaux ?

**Quelles mesures compte-t-elle mettre en œuvre pour rectifier cette injustice ???**

- d) **La concertation des personnels dans les restructurations des services centraux de l'Université (DRH, PAYE, DIRPAT) et des différentes composantes (UFR, IUT, Facultés de Médecine, IUFM).**

### **II – SUR LE PLAN NATIONAL :**

- a) **La revalorisation des salaires** : augmentation d'un point d'indice pour tous (la dernière date du 01/11/06).
- b) **La revalorisation des grilles indiciaires pour toutes les catégories et de façon urgente pour tous ceux qui sont au dernier échelon de leur grade** et stagnent depuis plusieurs années.
- c) **Le rattrapage du coût de l'inflation** : (2 augmentations salariales en 2008 au 01/02/08 : + 0,8 % et au 01/10/08 : + 0,3 % : **soit une perte de pouvoir d'achat de 2,1 %**).  
En 2008, les loyers ont augmenté de + 3,1 %, l'alimentation de + 7 % sur des produits dits « 1<sup>er</sup> prix » dans les supermarchés, le prix du carburant à la pompe ne cesse d'augmenter,...
- d) **Le réexamen de la GIPA : (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) :**  
**inflation de + 6,8 % reconnue sur la période de référence 31/12/03 – 31/12/07) :** seuls 6 % des fonctionnaires dans le Rhône ont pu en bénéficier ! (source émanant des Liaisons-Traitements de la Trésorerie Générale du Rhône).  
Le **simulateur de calcul de la DGAFP sur la base de l'INM** indique la somme à percevoir si l'agent n'a **pas été promu pendant 4 ans** mais **ne prend pas en compte la différence sur la période de référence donnée entre l'inflation de 6,8 % et la somme perçue lors d'une promotion d'échelon à l'ancienneté...** !? laquelle met encore 6 mois pour des raisons de

gestion de masse (arrêtés ministériels ou rectoraux) à parvenir sur les comptes bancaires des agents...

- e) **La reconduction du CET (Compte Epargne Temps)** : sur la base de la circulaire ministérielle et de la note de service DRH/IATOSS de novembre 2007 qui permettait à tout agent de **pouvoir racheter jusqu'à 4 jours de congés sur 2007-2008 payés sur la paie de janvier 2008.**

Une note de service DRH/IATOSS de décembre 2008, indiquait qu'un **CET pouvait être ouvert avant le 23/12/08 et être « alimenté » par des congés non pris au titre de 2007-2008** puis qu'un choix entre « épargne » ou « paiement » devrait être fait d'ici au 31/03/09 !

- f) **Retraite :**

**De 37,5 ans de cotisations, nous sommes passés – grâce à la Loi Fillon de 2003 – à 40 ans de cotisations secteurs public et privé confondus.**

**En 2011, il faudra 41 ans de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein** (75 % du dernier salaire avec 6 mois d'ancienneté dans le dernier échelon + bonifications éventuelles pour chacun des enfants élevés : 1 an par enfant dans la Fonction Publique contre 2 ans par enfant dans le secteur privé !).

Les carrières dites longues (de 14 ans à 17 ans) bénéficieront d'un départ anticipé avant 60 ans...

**Pour le secteur privé, nous attendons toujours la promesse non tenue pour la pénibilité au travail, l'utilisation de produits dangereux** (solvants, peintures, amiante...) qui permettrait à tout salarié de bénéficier de 1 an voir 2 ans de retraite anticipée à l'âge de 58 ou 59 ans...

Nous demandons que soit **aussi prise en compte la durée de cotisation effectuée au-delà des 41 ans pour les agents avant 60 ans.**

Concrètement : **un agent ayant cotisé 42 ans à l'âge de 60 ans devrait pouvoir :**

- **soit** partir à l'âge de 59 ans puisqu'il aura cotisé 1 an de plus que le maximum réglementaire et pouvoir bénéficier de sa retraite à taux plein avec jouissance immédiate.
- **Soit** bénéficier d'une surcote prenant en compte les 4 trimestres travaillés entre 59 et 60 ans.

**Actuellement, la surcote n'intervient que pour les trimestres validés après 60 ans.**

Le but du Gouvernement étant de reculer au maximum l'âge de départ à la Retraite et nous amener progressivement à travailler jusqu'à 65 ans puisque nous gagnons semble-t-il un trimestre de vie supplémentaire par an...et pourquoi pas pour ceux qui aurons encore la Foi et la Santé jusqu'à 70 ans !...

- g) **Arrêt des suppressions de postes de titulaires** : (1 départ à la retraite sur 2 non remplacé).
- h) **Remplacement des congés maladie de longue durée** (CLD – CLM), **des congés maternité.**  
Les « Primes au Mérite » ou « Primes Maison » ne sauraient compenser le salaire mensuel d'un agent à temps plein.
- i) **Arrêt des recrutements de contractuels payés 10 mois** puis au chômage en Juillet et Août puis réembauchés en Septembre de chaque année.
- j) **Favoriser la Promotion Sociale en créant davantage de postes aux Concours Internes et Externes pour toutes les BAP/ITRF et corps de l'ASU.**  
**Simplification des épreuves des Concours de l'ASU en les calquant sur ceux des ITRF** (rapport d'activité professionnelle pour l'admissibilité puis oral devant un Jury d'admission).

En conséquence, nous demandons que :

1) le Président de l'Université Lyon 1 et Président de la CPU, Lionel COLLET, se positionne clairement et soutienne les revendications légitimes énoncées ci-dessus exprimées à l'unanimité des organisations syndicales représentatives des personnels BIATOSS.

2) à être également entendus par Mme PECRESSE, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et par Eric WOERTH, Ministre du Budget par le biais du Président de la CPU mais aussi des organisations syndicales nationales représentatives des Personnels BIATOSS.

*La base doit être écoutée et entendue...*

3) que les Elus BIATOSS des 3 Conseils de l'Université Lyon 1 réunis en Congrès le mardi 3 février 2009 à 15h se positionnent clairement sur la base des revendications exprimées par les personnels qui les ont élus. Qu'ils rendent compte à l'ensemble des personnels syndiqués et non syndiqués des débats, décisions et votes de ce Congrès.

**TOUS ENSEMBLE** NOUS POUVONS FAIRE CHANGER ET EVOLUER LES DECISIONS PRISES A NOTRE ENCONTRE...ET QUI NOUS CONCERNENT...  
NOUS DEMANDONS LA **SOLIDARITE DE TOUTE LA COMMUNAUTE UNIVERSITAIRE A LYON 1 ET PARTOUT EN FRANCE...**

NOUS APPELONS A LA **GREVE INTERPROFESSIONNELLE DU 29 JANVIER 2009 AU COTE DE TOUS LES SALARIES DU PUBLIC ET DU PRIVE** pour faire entendre et comprendre au Gouvernement notre mécontentement et nos légitimes revendications.

Lyon, le 23/01/09

**La Coordination de la Mobilisation Lyon 1  
Contribution de la Commission BIATOSS**